

Dossier de presse

Salon des maires et des collectivités locales

19, 20 et 21 novembre 2019



Pavillon 3 - emplacement B85



Villes et Territoires durables horizon 2030

19, 20 & 21 novembre 2019 > PARIS > Porte de Versailles

salondesmaires.com > #SMCL



Sommaire

En résumé	3
Un partenariat autour de la mobilité partagée	4
Citiz	7
Une solution de mobilité qui remplace la voiture	7
Un complément aux autres modes de déplacement	8
Une réponse au défi de la mobilité locale	9
Le réseau Citiz	10
Les pionniers de l'autopartage en France	11
Un groupement coopératif	11
La charte des valeurs Citiz	12
Innovation et pragmatisme pour les territoires	12
Mobicoop	14
L'émergence de Mobicoop	15
Chiffres et étapes clés	15
Mobicoop, une mission sociale et écologique	16
Mobicoop au service des collectivités et de l'humain	16
Logiciel libre : le choix de l'indépendance	17
Notre produit d'autopartage : MoBiBook	18
Coupler l'autopartage avec du covoiturage domicile-travail	18
Ils nous font confiance	20
Nos partenaires	21
Contacts	22

Contacts presse



Marlyn Daniel-Dufetrelle | *Attachée de presse, Agence Relations d'Utilité Publique*
marlyn.danieldufetrelle@agence-rup.net - 06 70 13 16 91



Marion Deton | *Chargée de communication*
marion.deton@mobicoop.org - 06 66 33 93 92

En résumé

A l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités locales, les coopératives Citiz et Mobicoop proposent une offre complète en autopartage et en covoiturage, complémentaires aux transports en commun, pour les zones urbaines et rurales.

Mobicoop et **Citiz** sont deux coopératives qui partagent les mêmes valeurs et le même objectif : développer la mobilité partagée. Elles proposent des services liés à la voiture : l'autopartage (partage de voitures en libre-service) et le covoiturage (partage de trajets), en complément des transports en commun sur les zones denses et peu denses.

Les usages partagés des véhicules comme l'autopartage et le covoiturage constituent des solutions de mobilité pratiques et vertueuses. Elles réduisent le nombre de voitures en circulation et en stationnement, désengorgent les centres villes, et réduisent la pollution atmosphérique. Elles constituent également une offre de mobilité pour celles et ceux qui ne disposent pas de voiture. C'est donc naturellement que les deux coopératives ont décidé de travailler ensemble, et c'est une première sur le territoire français !

La solution d'autopartage est plurielle et simple à aménager sur chaque territoire suivant les spécificités et besoins identifiés :

- Déploiement d'une flotte de voitures en libre-service Citiz
- Gestion et partage d'une flotte existante par Citiz ou Mobicoop
- Partage de véhicules entre particuliers avec Mobicoop

Chaque réservation d'un véhicule en autopartage peut faire l'objet d'une offre de covoiturage. L'ambition de partenariat entre Citiz et Mobicoop est que l'utilisateur puisse avoir la possibilité d'avoir un compte unique pour coupler ses usages d'autopartage et de covoiturage.

En effet, chaque voiture louée en autopartage est une offre potentielle de covoiturage avec Mobicoop. L'objectif est ainsi d'augmenter le taux d'occupation des véhicules d'autopartage tout en étoffant l'offre de transport sur un territoire.

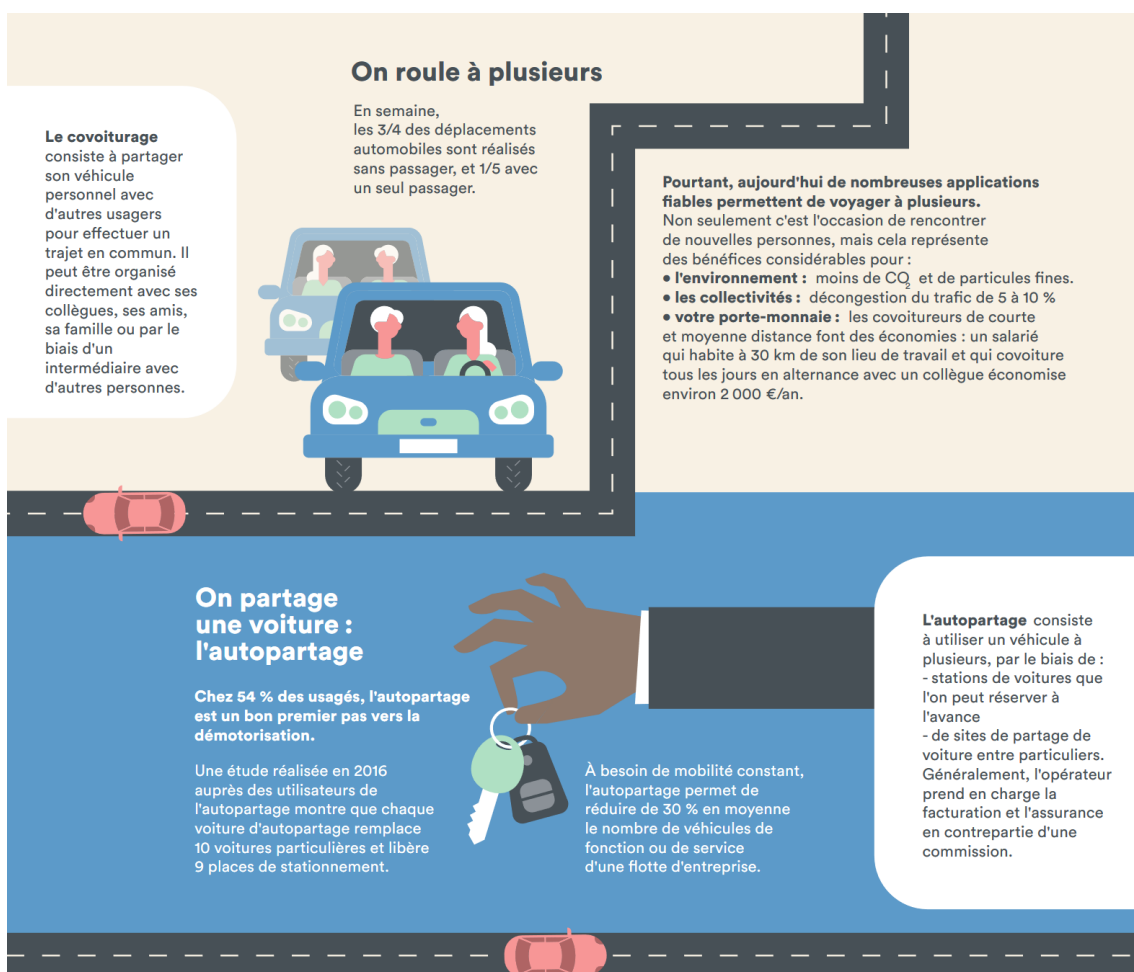
En outre, Mobicoop ayant développé une offre de transport solidaire assuré par des réseaux locaux de bénévoles, un territoire peut bénéficier d'une offre globale mutualisée de tous les moyens de transport.

Les équipes de Mobicoop et de Citiz se tiennent à disposition des collectivités locales qui souhaitent agir pour la mobilité dans leur territoire.



Un partenariat autour de la mobilité partagée

Les deux coopératives nationales Citiz et Mobicoop, spécialistes respectivement de l'autopartage et du covoiturage, œuvrent au développement de la mobilité partagée depuis plusieurs années, au plus près des territoires et des utilisateurs. Leurs objectifs : réduire le nombre d'automobiles en circulation et en stationnement, désengorger les centres villes et réduire la pollution atmosphérique.



Infographie ADEME la mobilité "Qu'est-ce qu'on fait ?"

Le covoiturage, l'autopartage et la mobilité solidaire sont des pratiques naturellement liées et qui peuvent fonctionner ensemble : une personne sans voiture peut bénéficier d'une voiture en autopartage pour un trajet et recourir au covoiturage pour un autre, ou combiner les deux en covoiturant avec une voiture en autopartage !

Ainsi, Citiz et Mobicoop visent à proposer un compte commun "mobilité partagée" qui permet à la fois de bénéficier d'un covoiturage ou d'une location en autopartage, la location devenant automatiquement une annonce de covoiturage pour diminuer les coûts et l'impact carbone de cette dernière.

La voiture louée est mise à disposition :

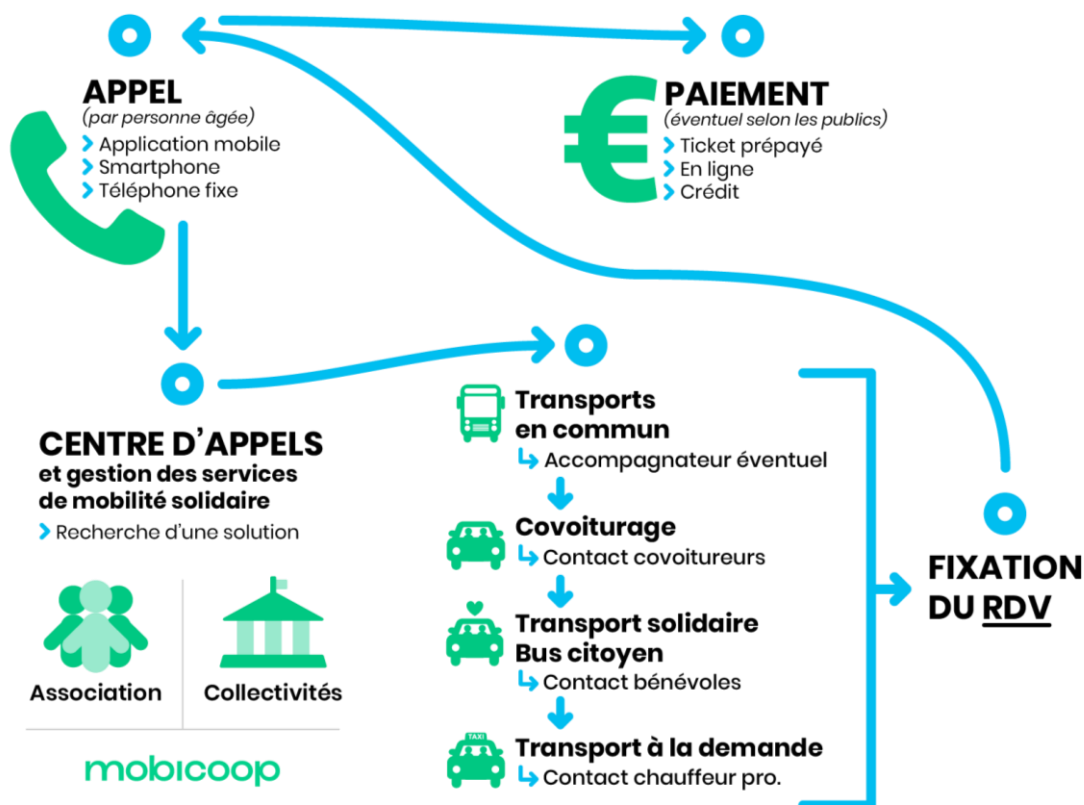
- **soit en accès libre et autonome** en voirie par une des agences du réseau Citiz,
- **soit par un particulier** qui a décidé de louer sa voiture dans les moments où il ne l'utilise pas,
- **soit par une organisation** (collectivité, entreprise, association) qui a décidé de mutualiser l'usage interne et l'usage public de sa flotte de véhicule.

En outre, Mobicoop ayant développé une offre de transport solidaire assuré par des réseaux locaux de bénévoles, un territoire peut bénéficier d'une offre globale mutualisée de tous les moyens de transport.

Comment ça marche ?

Le territoire partenaire peut alors, à chaque demande entrante (par téléphone ou sur application mobile), répondre à l'utilisateur sur les questions suivantes, dans cet ordre :

- A.** Est-ce qu'il y a des transports en commun disponibles sur le territoire à défaut de pouvoir faire le déplacement à pied ou à vélo ?
- B.** À défaut, existe-t-il un covoiturage activable pour répondre au besoin ?
- C.** À défaut de covoiturage activable, peut-on proposer un véhicule en autopartage ou déclencher un transport solidaire soit avec le véhicule d'un particulier (qui est remboursé de ses frais mais le chauffeur reste bénévole), soit avec un véhicule en autopartage ?
- D.** À défaut de transport solidaire, un transport à la demande peut être déclenché avec un transporteur professionnel (taxi...) ?



À travers leur partenariat, Citiz et Mobicoop proposent aux collectivités locales une analyse fine des besoins et potentiels du territoire, pour mutualiser au maximum l'offre publique et l'offre privée de transport.

Mise en place de voitures partagées (nouveaux véhicules en remplacement ou non d'anciens ou utilisation de véhicules existants), implication des habitants ou acteurs locaux (entreprises, associations...), développement d'un service à vocation sociale... Les expériences menées depuis plusieurs années permettent d'imaginer un large éventail de solutions.



1er réseau d'autopartage coopératif Les voitures qui changent la ville !

Citiz permet de louer une voiture en libre-service de manière occasionnelle, à l'heure, à la journée ou plus. Dans les grandes villes comme dans les petites, ce service de proximité, pratique et économique, permet de disposer d'une voiture sans devoir en gérer les contraintes (acquisition, stationnement, entretien, assurance, etc.).



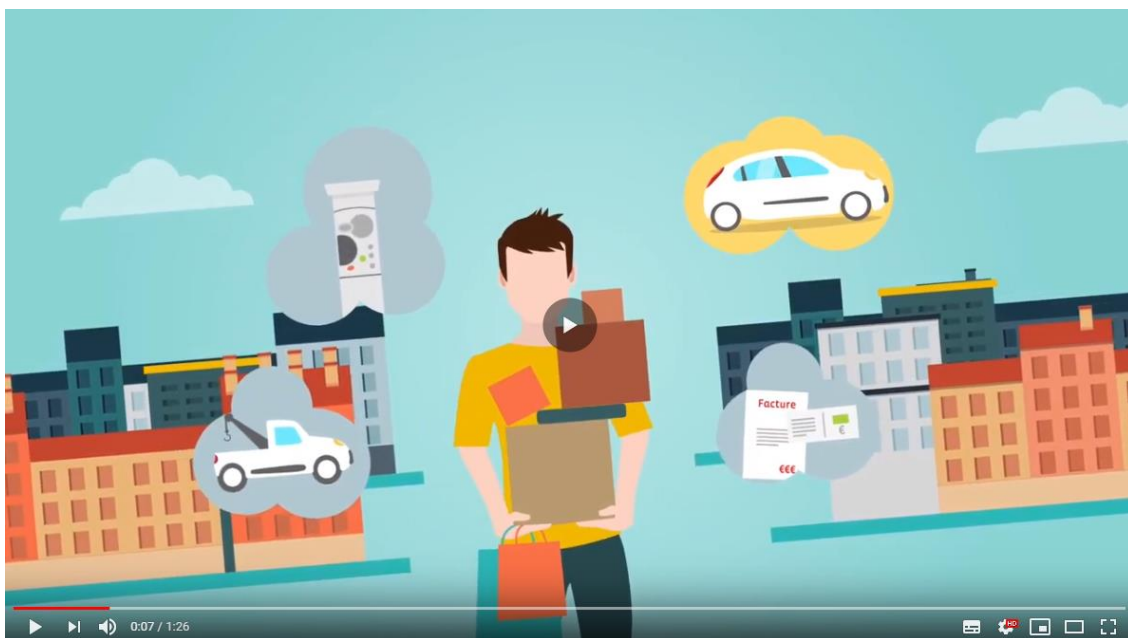
Une solution de mobilité qui remplace la voiture

Souplesse d'utilisation et tarification à l'heure et au kilomètre font de l'autopartage une solution pertinente pour les déplacements de courte à moyenne durée, de portée locale ou régionale :

- **En zone urbaine** l'autopartage est un service de proximité qui se substitue à la première ou à la seconde voiture des ménages pour des trajets occasionnels, ou aux véhicules de service pour les administrations et les entreprises.
- **Dans les gares** l'autopartage constitue un complément idéal au train pour les derniers kilomètres qui ne peuvent être parcourus autrement, pour les loisirs, du tourisme ou les déplacements professionnels.

Comment ça marche ?

Grâce à une carte à puce délivrée lors de son inscription ou via l'appli mobile Citiz, sur réservation préalable ou à la dernière minute, l'utilisateur accède aux voitures du réseau Citiz en libre-service 24h/24 et 7j/7.



Les « autopartageurs » optimisent ainsi l'usage des voitures, et peuvent se passer de la 1ère ou 2ème voiture de leur ménage, ou d'une voiture de service de leur entreprise.

Un complément aux autres modes de déplacement

Les utilisateurs de l'autopartage se déplacent en mixant plusieurs modes : transports collectifs urbains, covoiturage, marche à pied, vélo personnel ou en libre-service, taxis, train, etc. L'autopartage est utilisé comme complément pour tous les déplacements qui nécessitent une voiture : destinations inaccessibles autrement, courses et objets à transporter, délais ou horaires contraignants, etc.



Pour faciliter cette « **multimodalité** », le réseau Citiz s'intègre dans les solutions locales de mobilité (offres et cartes combinées) et travaille en étroite collaboration avec les partenaires locaux, collectivités locales, associations et entreprises de transport. C'est aussi pour cela que **les stations d'autopartage sont implantées dans les lieux stratégiques** de la chaîne des transports alternatifs à la voiture individuelle, comme les nœuds multimodaux (gares, arrêts de bus...) et au cœur des lieux d'habitation et d'activité.

Une réponse au défi de la mobilité locale

Outre le service pratique et économique qu'il apporte aux utilisateurs, l'autopartage s'inscrit dans la politique de déplacements et de d'amélioration du cadre de vie menées par les collectivités.

3 avantages de l'autopartage pour les collectivités

1. **Une voiture partagée remplace 10 voitures individuelles***, l'autopartage économise ainsi les ressources et libère de l'espace de stationnement, qui peut être revalorisé pour les modes doux (trottoirs, pistes cyclables) et les espaces publics, places ou parcs.
2. Les « autopartageurs » changent leurs habitudes de mobilité au bénéfice des transports collectifs et des modes actifs : ainsi l'autopartage consolide les autres modes de transport, **réduit les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'air.**
3. En permettant de disposer d'une voiture de manière occasionnelle sans devoir en supporter les nombreux frais fixes (achat, stationnement, assurance, entretien...), **l'autopartage lutte contre la fracture de la mobilité.**

**Source : 6-t & ADEME, Enquête Nationales sur l'Autopartage 2016.*

Les effets de l'autopartage* :

- 76 %
de personnes se déplacent
quotidiennement en **voiture**



+ 21 %
de personnes se déplacent
quotidiennement à **vélo**



- 11 %
de personnes se déplacent
quotidiennement à **deux-roues
motorisé** (moto, scooter...)



+ 13 %
de personnes se déplacent
quotidiennement en
transports en commun



+ 6 %
de personnes se déplacent
quotidiennement à **pied**



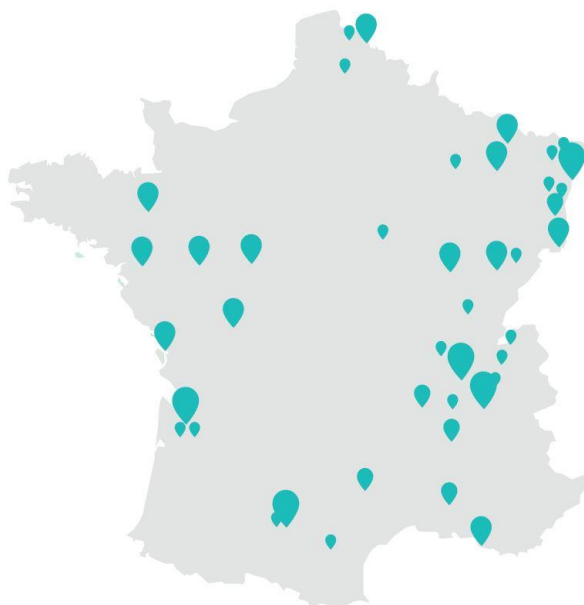
*Source : 6-t & ADEME, Enquêtes Nationales sur l'Autopartage 2012 et 2016.

Ces facteurs expliquent notamment que tous les opérateurs locaux du réseau Citiz sont constitués sous forme de sociétés à « vocation de service public » (SCIC, SEM, SPL ou régie) et que plus de 50 collectivités s'impliquent au quotidien dans le développement de l'offre du réseau Citiz.

Le réseau Citiz

Le réseau Citiz est porté par la société coopérative France-Autopartage, fondée dès 2002. Le "réseau Citiz" désigne à la fois cette société nationale et l'ensemble des services locaux d'autopartage qui en sont membres.

En 2019, le réseau Citiz permet à ses **40 000 utilisateurs** de se partager **1 400 voitures en libre-service 24h/24**, de la citadine à la familiale, pour une heure, un jour ou plus, accessibles sur **600 stations réservées**, dans plus de **110 villes françaises**. > www.citiz.coop/stations



Principales implantations du réseau d'autopartage Citiz

Les pionniers de l'autopartage en France

Si l'autopartage existe depuis de nombreuses années, c'est dans les années 1990 qu'il émerge véritablement sous forme de service, en Suisse et en Allemagne. En France, c'est autour des années 2000 que sont créées les premières initiatives d'autopartage, comme "Auto'trement" à Strasbourg.



L'un des 1er services d'autopartage en France, Auto'trement, lancé en 2000 à Strasbourg.

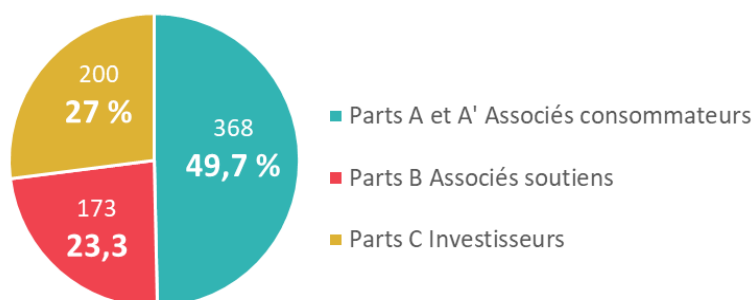
Le réseau France-Autopartage a été fondé en 2002 par l'association des initiatives citoyennes d'autopartage de Marseille, Grenoble, Lyon et Strasbourg, sous forme de société coopérative. Le réseau grandit, diversifie ses missions et multiplie ses partenariats, jusqu'à créer la marque nationale "Citiz" en 2013, que les structures locales adoptent elles aussi progressivement.

Un groupement coopératif

Le Réseau Citiz est une société coopérative détenue par **9 opérateurs locaux** (parts A et A'), par des **personnes physiques et morales** (parts B), et depuis 2017 par des financeurs apportant leur soutien : **le Groupe Caisse des Dépôts, France Active, INCO (Comptoir de l'Innovation) et Esfin Gestion/IDES** (parts C). Le capital au 31/12/2018 est de 234 850 €.

Composition du capital de la coopérative nationale

(nombre de parts / pourcentage)



La charte des valeurs Citiz

Les services locaux d'autopartage membres du réseau Citiz partagent des valeurs, des principes de fonctionnement et de développement qui mettent au premier plan l'humain, la qualité de service et la défense de l'intérêt collectif en matière de mobilité :

1. L'intérêt collectif

- > Gagner de l'espace en ville
- > Lutter contre le réchauffement climatique
- > Soutenir le recours aux modes alternatifs à la voiture

2. La coopération au sein du réseau

- > Échanger sur les bonnes pratiques
- > Être transparent
- > Ne pas se faire concurrence

3. L'économie raisonnée

- > Donner la priorité à l'usage sur la technologie
- > Proposer un service plutôt qu'un produit
- > Maîtriser les coûts

4. Penser global, agir local

- > Nouer des partenariats locaux
- > Impliquer les usagers
- > Avoir une portée nationale

Innovation et pragmatisme pour les territoires

Depuis sa création, le réseau Citiz propose l'autopartage en boucle, modèle d'autopartage à la fois pertinent pour l'utilisateur (libre-service, garantie d'accès, choix parmi les voitures, prix attractif et juste...), utile pour la collectivité (gain de place, démotorisation), et économiquement viable.

En parallèle, le réseau et les opérateurs locaux innovent et mènent des projets dans une logique d'adaptation au territoire et d'expérimentation :

- > Principes d'accès et de dépôt différents (trace directe, free-floating...),
- > Formules tarifaires et démarches marketing originales,
- > Motorisations alternatives pour les véhicules (électrique, hybride, GPL, GNV...),
- > Utilisation de flottes d'entreprises, de collectivités (offre FLIZ) ou de particuliers (offre « Ma Chère Auto »).
- > Offre immobilière, avec les promoteurs, pour proposer l'autopartage en pied d'immeuble

Principes de l'offre FLIZ - Gestion et partage de flotte par Citiz





Solutions digitales,
communautés solidaires,
valeurs coopératives...

Nous partageons bien plus que du covoiturage.

Mobicoop s'est fixé une double mission écologique et sociale, pour promouvoir un usage partagé de la voiture. Plus de trois quarts d'entre nous sont seuls pendant leur trajet !

- La mobilité est un enjeu essentiel, des grandes villes aux zones rurales. Dans bien des cas, l'offre de transports n'est pas suffisante et mène à l'utilisation individuelle de la voiture, à la congestion, et à l'exclusion.
- Le secteur du transport, avec la voiture en bonne position, est aussi la première source des émissions de gaz à effet de serre et est le premier responsable des émissions de particules fines. Il affecte l'air et l'atmosphère mais également le climat, les sols, l'eau, la faune et la flore.

Mobicoop met son expérience au service des collectivités pour remplir les voitures de passagers : diagnostics, animations, solutions techniques.

Société coopérative d'intérêt collectif, Mobicoop ouvre son capital et sa gouvernance aux collectivités comme aux particuliers : **Prenez votre part, prenez le pouvoir !**



L'émergence de Mobicoop

Mobicoop est l'héritière de pionniers du covoiturage : l'association Covoiturage-libre créée en 2011 en réaction à l'évolution du modèle économique de Blablacar, et la SAS Covivo, experte en solutions de mobilité pour les collectivités et les entreprises. Créée en 2009, Covivo a été la première entreprise de covoiturage à développer le covoiturage en temps réel (ou covoiturage dynamique).

Mobicoop hérite donc des centaines de milliers d'utilisateurs de Covoiturage-libre, et des dizaines de clients de Covivo. Il était naturel de **choisir un statut coopératif ouvert aux utilisateurs, aux salariés, aux organismes privés et publics, qui peuvent souscrire des parts sociales**. Ainsi, nous pouvons garantir la préservation des valeurs de Mobicoop mais aussi **permettre aux collectivités de devenir plus que des clients**.

Cette transformation en coopérative doit aussi permettre de rendre plus performants les services proposés, et d'affirmer un constat :

La mobilité partagée doit être un bien commun, c'est-à-dire un service de transport pour tou-te-s, dont les richesses doivent rester entre les mains de ses utilisateur-ric-e-s.

Mobicoop c'est toute une communauté de près de 400.000 utilisateur-ric-e-s et des centaines d'ambassadeurs sur tous les territoires.

Le site de covoiturage [Mobicoop.fr](https://mobicoop.fr) est notre site grand-public où retrouver toutes les fonctionnalités réunies sur une seule et même plate-forme et où aucune commission n'est prélevée sur les trajets. Mobicoop est forte de sa communauté !

Chiffres et étapes clés

- 2009** Création de la SAS Covivo
- 2011** Création du site covoiturage-libre.fr et de l'association Covoiturage-Libre, en réaction à la direction prise par Blablacar
- 2015** Inscription du projet associatif dans le secteur de l'économie sociale
- 2017** Le site fait 100 000 trajets par an, grâce à 150 000 conducteur-ric-e-s et une communauté de 25 000 personnes sur Facebook
- 2018** Covoiturage-libre et Covivo décident de fusionner pour devenir une coopérative d'intérêt collectif : **Mobicoop**

- 23 novembre 2018** Lancement de la coopérative de la mobilité partagée : Mobicoop
- Janvier 2019** Mobicoop passe la barre des 350.000 utilisateur·rice·s
- Mars 2019** Mobicoop lance sa grande campagne de sociétariat
- Juillet 2019** Première Assemblée Générale de Mobicoop, avec un total de 377 votes (en ligne et sur place)
- Octobre 2019** Mobicoop compte plus de 930 membres coopérateurs, dont des particuliers, associations et collectivités.

Mobicoop, une mission sociale et écologique

Face aux enjeux écologiques, Mobicoop permet de :

- Limiter les émissions de gaz à effet de serre et de polluants.
- Libérer l'espace urbain et réduire les congestions.
- Retarder l'achat d'une voiture particulière.
- Œuvrer à optimiser les infrastructures et les moyens de transport existants.

Attentive à ce que la mobilité soit au service de tou·te·s, Mobicoop propose **trois solutions de partage de la mobilité : covoiturage libre et sans commission, mobilité solidaire et autopartage entre particuliers** :

- Accessibles à tous les publics : personnes en situation de handicap, personnes en perte d'autonomie, personnes à ressources limitées.
- Adaptables à tous les territoires, même aux zones rurales.
- Assurant un rôle d'inclusion sociale essentiel dans la mobilité.

Mobicoop au service des collectivités et de l'humain

Depuis 10 ans, Mobicoop travaille avec des organismes privés et publics à la mise en place de services de covoiturage, d'autopartage et de mobilité solidaire. Mobicoop les accompagne **du conseil au développement et jusqu'à l'animation dans les territoires.**

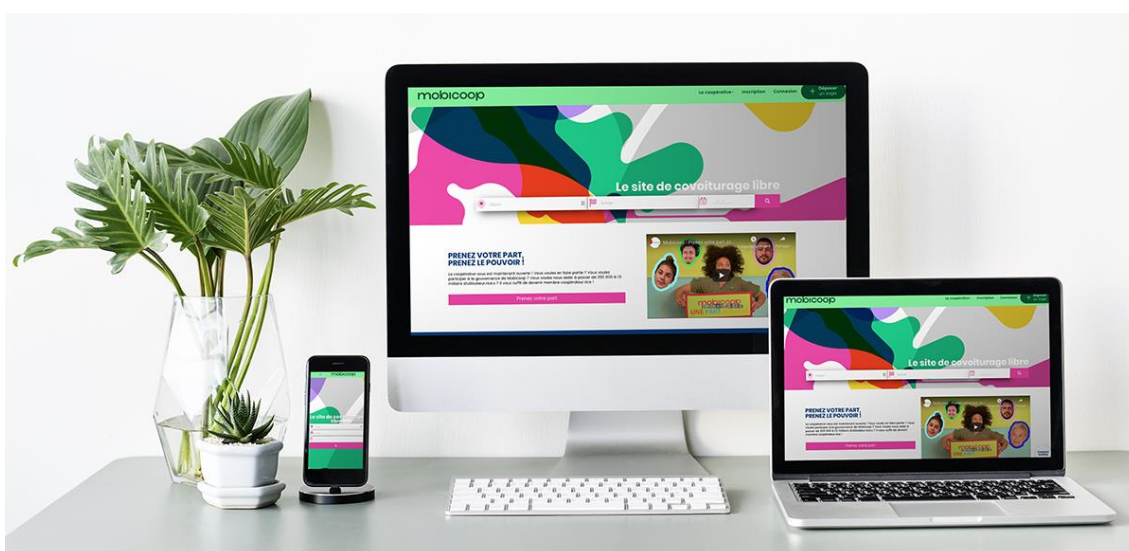
Pendant que la plupart des zones rurales dites "peu denses" sont désertifiées par les services de transport, la circulation en ville, elle, s'intensifie avec les gaz à effet de serre. C'est pourquoi Mobicoop propose **une offre de services complémentaires, qui s'adaptent aux différents publics et aux différents territoires** :

Covoiturage

Mobicoop fournit une solution clé-en-main, en donnant accès à un service complet et éprouvé, **du site web** (la plateforme s'adapte à tous les types d'écrans : ordinateur, tablette et smartphone) à **l'application mobile de covoiturage**.

Le service de covoiturage peut être personnalisé selon les exigences, les besoins, la cible et le territoire. La plateforme est modulable avec :

- le covoiturage dynamique, dit temps réel,
- l'intermodalité avec les transports en commun,
- la preuve de covoiturage,
- les bornes de covoiturage,
- les lignes de covoiturage,
- le covoiturage spontané ou autostop participatif,
- le paiement en ligne,
- la garantie retour...



Logiciel libre : le choix de l'indépendance

Mobicoop a fait le choix de développer ses logiciels en double licence, une licence libre et une licence propriétaire. Ainsi, les clients et les utilisateurs peuvent avoir accès au code source des logiciels et y contribuer.

Les avantages de la licence libre AGPL :

- **Facilité** d'installation et de documentation du logiciel sur les serveurs clients.
- **Liberté** de changement du prestataire, tout en conservant le site et/ou l'application mobile.
- **Indépendance** et équilibre dans la relation entre le client et le prestataire,
- **Durabilité** du projet, quoi qu'il arrive le client a à sa disposition une copie exploitable du code source de son site et/ou de l'application mobile.
- **Mutualisation** des ressources et des compétences, avec plus de tests effectués sur les logiciels, mais aussi plus de développement de fonctionnalités. Ainsi le système est plus robuste et les coûts peuvent être réduits.

Autopartage

Notre produit d'autopartage : MoBiBook

La gestion automatisée de la flotte automobile permet de simplifier et de clarifier le processus de réservation. Elle gère elle-même certains paramètres : l'optimisation des plages horaires, le kilométrage, le choix de la motorisation (classique ou électrique).

L'**administrateur** possède sa propre interface et peut garder la main sur les plannings, la validation des réservations, l'actualisation des fiches véhicules et la géolocalisation des voitures réservées. MoBiBook permet de mesurer très simplement l'impact économique du service et de gérer l'historique de tous les déplacements par véhicule, parking, service, période...

L'**utilisateur** se sert d'une seule et même plateforme web et/ou mobile, pour rechercher un moyen de transport lors de ses déplacements professionnels. Lorsqu'il demande la réservation d'un véhicule, le système peut lui proposer un covoiturage avec un autre collègue ayant recherché un trajet similaire.

Coupler l'autopartage avec du covoiturage domicile-travail

Nous proposons des plateformes de covoiturage pouvant être interfacées avec un module de gestion de parc automobile (dans le cadre d'un PDE ou plan de mobilité). La plateforme pourra ainsi optimiser la gestion de flotte automobile, des trajets professionnels et des trajets domicile-travail.

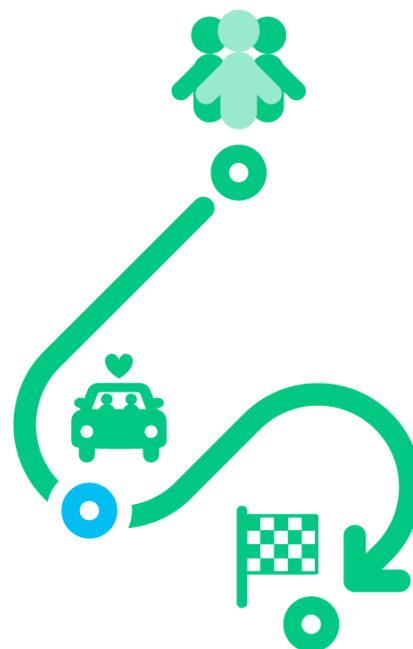
Mobilité solidaire

Il arrive que certaines personnes ne disposent pas de moyen pour se déplacer sur un territoire à cause de la localisation ou de la situation personnelle.

Mobicoop développe avec les territoires les meilleures solutions pour répondre à ces besoins, et réduire ainsi les inégalités liées à la mobilité.

Le service repose sur la mobilisation d'une communauté de particuliers sur un territoire. C'est parce qu'ils acceptent de rendre service ponctuellement et qu'ils sont sollicités pour cela par un tiers (une association, une collectivité ou Mobicoop) qu'ils vont accepter de **transporter bénévolement leurs voisins**.

Le service fonctionne principalement avec le téléphone et une centrale d'appels pour une prise en charge personnalisée et humanisée. Il fonctionne également avec une plateforme web ou une application mobile pour les personnes les plus à l'aise avec le numérique. La centrale d'appels peut être gérée par une administration, par une association ou par une centrale de mobilité.



Stratégie de communication et d'incitation

L'expérience de Mobicoop dans le domaine de la mobilité et son esprit coopératif nous différencie des autres acteurs et nous permet de fournir des conseils adaptés aux besoins en communication pour compléter nos solutions techniques.

Nous vous accompagnons avec :

- **Des conseils et des formations** autour de nos outils.
- **La création de supports de communication** : flyers, affiches, kakémonos, bandeaux web, logotype...
- **Des animations** : mailing/newsletter, réseaux sociaux, sondages, activités, **de la sensibilisation**, interventions terrains, stand. Et **des incitations** : bonus, gamification, jeux concours.

Mais aussi avec **une équipe de bénévoles présente sur tout le territoire français** qui constitue un véritable levier au changement. Tout le projet sera accompagné et soutenu par **des statistiques pour suivre son évolution**.



Ils nous font confiance

Plus de 80 clients directs : collectivités et entreprises.

Plus de 200 clients indirects.



Nos partenaires



CONTACTS

Tout savoir sur le service Citiz :

www.citiz.coop



Informations sur nos offres et nos projets :

reseau@citiz.fr - 03 88 23 45 33

Marlyn Daniel-Dufetrelle | *Attachée de presse, Agence Relations d'Utilité Publique*

marlyn.danieldufetrelle@agence-rup.net - 06 70 13 16 91

Joël Steffen | *Responsable communication*

j.steffen@citiz.fr, 06 11 09 65 86

Tout savoir sur la coopérative Mobicoop :

pro.mobicoop.fr



Informations sur nos offres et nos projets :

accompagner@mobicoop.org - 09 54 23 32 76

Marion Deton | *Chargée de communication*

marion.deton@mobicoop.org - 06 66 33 93 92